

LES 12 HEURES DE TENNIS DE TABLE DE BREST

1ère édition organisée par la Légion St Pierre de Brest tennis de table

LE SAMEDI 17 DECEMBRE 2022 DE 10H A 22H
Gymnase de Quilbignon 4 rue de la résistance à Brest

REGLEMENT

Article 1 :

Ce tournoi est un tournoi non-officiel avec une formule originale et conviviale. Il est réservé uniquement à des joueurs licenciés (FFTT, FSGT). Ce tournoi se jouera sur 16 tables pour un maximum de 32 équipes.

La compétition comportera un tableau unique sans élimination directe. Chaque rencontre se déroulera sur une table par équipe de 3. Début de la compétition à 10h (pointage à 9h30).

Article 2 :

Chaque équipe est composée de 3 joueurs ou joueuses. Ce tournoi est réservé aux catégories cadet, junior, sénior et vétérans. Une équipe doit être composée au minimum d'une personne majeure. Il y a possibilité d'avoir des joueurs ou joueuses de différents clubs dans les équipes. Il n'y a pas de limite de classement ni de limite de cumul de points par équipe. Le prix de l'inscription est de 18€.

Article 3 :

Chaque rencontre se déroule en 4 matchs : 3 simples et un double.

Avant chaque rencontre, chaque équipe inscrit l'ordre de participation de ses joueurs pour les simples et le double sans que l'équipe adverse ne le voit.

Article 4 :

Chaque partie se joue en 30 points sans écart de 2 points. Le changement de côté s'effectue dès qu'un joueur atteint 15 points. Chaque match est soumis à une formule par handicap. Le joueur le moins bien classé dispose de points d'avance définis par le barème suivant :

Entre 0 et 99 points d'écart : 0 point
Entre 100 et 199 points d'écart : 2 points
Entre 200 et 299 points d'écart : 4 points
Entre 300 et 399 points d'écart : 6 points
Entre 400 et 499 points d'écart : 8 points
Entre 500 et 599 points d'écart : 10 points
Entre 600 et 699 points d'écart : 12 points
Entre 700 et 799 points d'écart : 14 points
Entre 800 et 899 points d'écart : 16 points
Entre 900 et 999 points d'écart : 18 points
1000 points d'écart et plus : 20 points

Pour le double, le principe suivant est retenu : les joueurs de chaque équipes additionnent leurs points, puis le total est divisé par 2. Les 2 équipes comparent alors le total obtenu et le double ayant le plus petit total dispose de points d'avance définis par le barème précédent.

Article 5 :

En cas d'égalité (2 matchs partout), les 2 joueurs n'ayant pas joué le double s'affrontent dans un mini set en 4 points sans écart de 2 points.

Article 6 :

La compétition se jouera en 6 tours de 2 heures à l'issue desquelles sera désigné un vainqueur. Dans un premier temps les rencontres seront désignées par un tirage aléatoire. A la fin de chaque tour, les équipes se verront attribuer un nombre de points selon le nombre de victoires dans le tour en fonction du barème suivant :

| Matchs gagnés | Points gagnés |
|---------------|---------------|
| 4 | 8 |
| 3 | 7 |
| 2 | 4 |
| 1 | 3 |
| 0 | 1 |

A la fin de chaque tour, il sera effectué un classement général provisoire en fonction du nombre de points. Si 2 équipes sont à égalité, l'équipe qui a gagné le plus de set sera devant. Un tirage au sort sera effectué après chaque tour en fonction des résultats. Cette façon de procéder sera appliquée à chaque tour, à partir du second tour pour permettre normalement des rencontres équilibrées. Par exemple, au 2ème tour, il y aura un tirage au sort entre les équipes ayant 1 victoire puis un tirage au sort pour les équipes ayant 0 victoire.

Article 7 :

Le club se réserve le droit de modifier les dotations en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 8 :

Tout litige sera traité par le juge arbitre et les organisateurs. Les décisions seront irrévocables.

Article 9 :

Le club de la LSP Brest décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte .